A' l'Assessorat de l'Éducation, de l'Université, **étudiant mineur**
des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes
et des Sociétés à participation régionale
Politique de l'Education
e_mail borseunionline@regione.vda.it

Nom _____ Prénom _____

Représentant légal de l'élève _____

né/e le_____ Commune de naissance _____ Prov. _____

Commune de résidence _____

Adresse_____

_____ Code Postal _____ Téléphone _____

Code fiscal |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Domicilié/e _____ Prov. _____

Adresse _____Code Postal_____

Téléphone _____ E-Mail_____

INDIQUER LES COORDONNEES RESPECTIVES ET CODE FISCAL DE L'ELEVE.

DEMANDE

QUE L'ELEVE _____ SOIT ADMIS A PARTICIPER AU CONCOURS EN VUE DE L'ATTRIBUTION DE DEUX BOURSES D'ETUDES MISES A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE AFIN DE PERMETTRE A DEUX ETUDIANTS DE LA QUATRIEME CLASSE DE SUIVRE **L'EDITION VIRTUELLE** DU COURS DE PERFECTIONNEMENT EN LANGUE ET LITTERATURE FRANCAISES **OFFERT PAR L'UNIVERSITE' LIBRE DE BRUXELLES, DU 17 JUILLET AU 6 AOUT 2021.**

.

DECLARE

En vertu des dispositions visées à la loi régionale n° 19 du 6 août 2007, et averti(e) des sanctions pénales prévues en cas de fausses attestations ou de déclarations mensongères

- que l'élève _____
  est effectivement domicilié/e en Vallée d'Aoste depuis au moins un an |__| OUI |__| NON
- que l'élève fréquente, au cours de l'année scolaire 2020/2021, la quatrième classe auprès de _____
  et a obtenu à la fin du premier période de l'année scolaire 2020/2021 les notes suivantes en **français** :
  ECRIT_____ORAL_____ ;
- que l'élève a obtenu à l'issue de l'année scolaire 2019/2020 fréquentée auprès de _____
  _____ les notes suivantes :

MATIERE	NOTE

■ **être à connaissance que l'édition 2021 du cours se tiendra à distance.**

INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Au sens de l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après appelé "Règlement"), cette information illustre la façon dont sont traitées les données personnelles :

1 - Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Valle d'Aosta /Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n° 1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié (PEC) : segretario_generale@pec.regione.vda.it.

2 - Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes : privacy@pec.regione.vda.it (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou privacy@regione.vda.it. Les communications doivent toujours être adressées "à l'attention du *Data Protection Officer (DPO)* de la Région autonome Vallée d'Aoste".

3 - Le traitement des données personnelles est nécessaire aux fins de l'exécution de toute procédure d'intérêt public, conformément à la lettre c) du premier alinéa de l'art. 6 du Règlement.

4 - Les données à caractère personnel collectées sont traitées par le personnel de la Région autonome Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste, conformément aux instructions relatives aux finalités et aux modalités dudit traitement.

5 - Au sens de l'art. 28 du Règlement, le destinataire des données recueillies pour les finalités du traitement est le délégué au traitement des données, à savoir le dirigeant *pro tempore* de la structure organisationnelle Politiques de l'éducation – 250, rue Saint-Martin-de-Corléans, 11100 Aoste ; contacts : tél. 0165 27 58 02 ou 42 ou adresse PEC : istruzione@pec.regione.vda.it. Ce dernier est chargé par la Région autonome Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste, de veiller au respect des obligations en matière de protection des données personnelles, en donnant les instructions opérationnelles propres à garantir la protection et la sécurité des données.

6 – Les données personnelles sont conservées pendant toute la période de validité du présent avis en vue de l'octroi d'aides, indépendamment de leur archivage conformément à la législation en vigueur en la matière.

7 - Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, et ce, en présentant une réclamation au DPO de la Région autonome Vallée d'Aoste, aux adresses susmentionnées.

8 - Au sens de l'article 77 du Règlement, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site www.garanteprivacy.it.

9 - La communication des données personnelles est nécessaire aux fins de l'octroi des aides visées par la présente requête. En cas de refus de communiquer les données demandées, lesdites aides ne pourront pas être versées.

Date _____ Signature en entier du représentant légal _____

Le signataire doit joindre à sa demande la photocopie d'une pièce d'identité valable.

COMMUNICATION D'OUVERTURE DE LA PROCEDURE

Au sens des articles 12 et 13 de la loi régionale n° 19/2007

Aux termes de l'article 13 de la loi régionale n° 19 du 6 août 2007, il est communiqué ce qui suit :

a) **Ouverture de la procédure** : le premier jour suivant le délai de dépôt des actes de candidature, soit le 26 mai 2021 ;

b) **Organe compétent à l'effet d'adopter l'acte final** : Région Autonome Vallée d'Aoste - Assessorat de l'Education, de l'Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes et des Sociétés à participation régionale - Politiques de l'éducation ;

c) **Objet de la procédure** : attribution des bourses d'études mises à disposition par la Communauté française de Belgique ;

d) **Structure compétente** : Politiques de l'éducation - Bureau des bourses d'études et des aides aux écoles paritaires ;
Responsable de la procédure : le dirigeant, Danilo Riccarand ; le pouvoir de substitution en cas d'inaction est exercé par le coordinateur du Département Surintendance des écoles ;
Responsable de l'instruction : Sabrina Villot ;

e) **Délai dans lequel la procédure doit s'achever** : trente jours à compter du 25 mai 2021, sauf en cas de suspension des délais au sens de la loi régionale n° 19/2007 ;
Mesures pouvant être appliquées en cas d'inaction de l'Administration : recours au Tribunal administratif régional dans l'année qui suit l'expiration du délai d'achèvement de la procédure ;

f) **Bureau où les actes relatifs à la procédure peuvent être consultés :** Politiques de l'éducation - Bureau des bourses d'études et des aides aux écoles paritaires - 250, Avenue Saint-Martin de Corléans - 11100 - AOSTE - Téléphone 0165/275856.

Signature en entier du représentant légal
pour prise de connaissance de la note d'information
"Communication d'ouverture de la procédure"

_____